



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS / FEUILLET DE CLÔTURE
CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 18 juin 2025** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

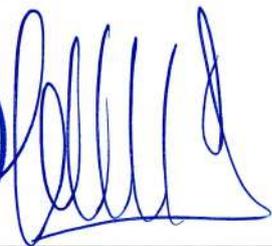
Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Jean-Philippe GILLET (à Michèle EYMARD) - Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Anne-Claire ROUANET) - Éric JACQUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)

N° de la délibération	Objet	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
2025_056	PARCELLE BD 73 – 18 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE ACQUISITION PAR EPORA Approbation	33	0	0	0
2025_057	PARCELLE BD 55 – 24 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE ACQUISITION PAR EPORA Approbation	33	0	0	0
2025_058	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG) CONSEIL COMMUNAUTAIRE Fixation du nombre et de la répartition des sièges dans le cadre d'un accord local	33	0	0	0
2025_059	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) Modification des membres	33	0	0	0
2025_060	REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES À CARACTÈRE ÉDUCATIF Désignation	29	0	3	1
2025_061	MÉDIATHÈQUE Modifications tarifaires et règlement intérieur	33	0	0	0
2025_062	MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS Subvention de fonctionnement	33	0	0	0
2025_063	MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS FONDS D'AIDE AUX JEUNES Convention de participation financière	33	0	0	0

N° de la délibération	Objet	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
2025_064	PRÉVENTION SPÉCIALISÉE CONVENTION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE LA FONDATION AJD MAURICE GOUNON Renouvellement de la convention de partenariat	33	0	0	0

Fin de séance à 21 h 58

Approbation du feuillet de clôture du Conseil municipal	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 18 juin 2025  
Christine MARCILLIERE (Secrétaire de séance du 18 juin 2025)	Le 18 juin 2025 



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

OBJET : PARCELLE BD 73 – 18 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE
ACQUISITION PAR EPORA
Approbation

N°2025_056

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 juin 2025**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2025**

Date de mise en ligne : **24 juin 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 juin 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Michèle EYMARD) - Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Anne-Claire ROUANET) - Éric JACQUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Suite à la réalisation d'une étude d'urbanisme pré-opérationnelle, la commune a signé une convention opérationnelle « secteur de la Gare – rue Général de Gaulle » avec l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA).

Des négociations avec les propriétaires fonciers ont été entreprises par EPORA dans ce cadre.

En complément de l'acquisition par EPORA en mars 2025 des biens immobiliers situés 18 rue Général de Gaulle à BRIGNAIS, cadastrés BD 58, 59, 72 (approuvées par la délibération n° 2025-001 du Conseil municipal en date du 22 janvier 2025), l'EPORA devra procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BD numéro 73, d'une contenance de 14m², constituant l'entrée bateau de cette propriété. En effet, cette parcelle devait être achetée dans le cadre de la convention et des négociations citées ci-dessus, mais elle a fait l'objet d'un oubli.

Une offre a été formulée par EPORA aux propriétaires pour l'acquisition de ce bien immobilier au prix d'un euro symbolique.

Ce prix tient compte de l'avis de France Domaine en date du 5 mai 2025.

Il est rappelé que ce bien sera rétrocédé ultérieurement soit à un porteur de projet, soit à la commune, conformément aux termes de la convention opérationnelle (secteur de la Gare – rue Général de Gaulle) signée entre les parties le 16 mai 2024.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 12 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER l'acquisition par l'EPORA de la parcelle cadastrée BD 73 sise 18 rue Général de Gaulle
- APPROUVER le prix d'acquisition d'un euro TTC
- DIRE que ce prix tient compte de l'avis des Domaines en date du 5 mai 2025
- APPROUVER la rétrocession ultérieure du bien, objet de la présente délibération, soit à un porteur de projet soit à la commune aux conditions de la convention opérationnelle (secteur de la Gare – rue Général de Gaulle) signée entre les parties le 16 mai 2024
- AUTORISER le Maire, ou tout adjoint délégué à cet effet, à signer tout document afférent à ce dossier

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christine MARCILLIERE

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

OBJET : PARCELLE BD 55 - 24 RUE GÉNÉRAL DE GAULLE
ACQUISITION PAR EPORA
Approbation

N°2025_057

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 juin 2025**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2025**

Date de mise en ligne : **24 juin 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 juin 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Michèle EYMARD) - Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Anne-Claire ROUANET) - Éric JACQUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Suite à la réalisation d'une étude d'urbanisme pré-opérationnelle, la commune a signé une convention opérationnelle « secteur de la Gare - rue Général de Gaulle » avec l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA).

Des négociations avec les propriétaires fonciers ont été entreprises par EPORA dans ce cadre.

Une offre a été formulée par EPORA à Madame QUINIOU copropriétaire du lot n°1 du bien cadastrée BD 55 soumis au régime de copropriété.

Le lot est constitué d'une maison en R+1 ouvrant sur un jardin avec terrasse et dépendances avec jouissance du jardin et de la cour. Le prix d'acquisition est de 435 000 euros.

Ce prix tient compte de l'avis de France Domaine en date du 9 janvier 2025.

Il est rappelé que ce bien sera rétrocédé ultérieurement soit à un porteur de projet, soit à la commune, conformément aux termes de la convention opérationnelle (secteur de la Gare - rue Général de Gaulle) signée entre les parties le 16 mai 2024.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 12 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER l'acquisition par l'EPORA du lot n°1 de la copropriété cadastrée BD 55 sise 24 rue Général de Gaulle
- APPROUVER le prix d'acquisition de 435 000 € TTC
- DIRE que ce prix tient compte de l'avis des Domaines en date du 9 janvier 2025
- APPROUVER la rétrocession ultérieure du bien, objet de la présente délibération, soit à un porteur de projet soit à la commune aux conditions de la convention opérationnelle (secteur de la Gare - rue Général de Gaulle) signée entre les parties le 16 mai 2024
- AUTORISER le Maire, ou tout adjoint délégué à cet effet, à signer tout document afférent à ce dossier

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christine MARCILLIERE

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

OBJET : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG)
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Fixation du nombre et de la répartition des sièges dans le cadre d'un accord local

N°2025_058

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 juin 2025**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2025**

Date de mise en ligne : **24 juin 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 juin 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Michèle EYMARD) - Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Anne-Claire ROUANET) - Éric JACQUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-01-31-00003 en date du 31 janvier 2025 portant nouveaux statuts et compétences de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon et fixant notamment la composition du conseil communautaire

Vu la délibération n°2025-50 du 27 mai 2025 de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG)

Pour mémoire, la composition actuelle du conseil communautaire de la CCVG est, sur la base de l'accord local de 2019, fixée à 37 sièges répartis ainsi selon les populations municipales de l'époque :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
BRIGNAIS	11 265	13
CHAPONOST	8 577	10
MILLERY	4 341	6
VOURLES	3 375	4
MONTAGNY	2 892	4

Il existe deux modalités pour fixer le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire :

1. Soit la procédure de droit commun, au cours de laquelle le nombre de sièges est fixé en fonction de la strate démographique et leur répartition entre les communes membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En application du droit commun, la composition du Conseil communautaire de la CCVG est de 34 sièges et sa répartition à partir de mars 2026 pourrait alors être :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
BRIGNAIS	12 330	14
CHAPONOST	9 217	10
MILLERY	4 323	4
VOURLES	3 353	3
MONTAGNY	3 212	3

2. Soit en fonction d'un accord local. Cet accord local permet de répartir jusqu'à 42 sièges.

La répartition des sièges doit respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT

Afin de conclure un tel accord local, la CCVG et les communes membres de la communauté doivent approuver la composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il est envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 41 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
BRIGNAIS	12 330	15
CHAPONOST	9 217	11
MILLERY	4 323	6
VOURLES	3 353	5
MONTAGNY	3 212	4

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 11 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER l'accord local suivant, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, pour le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) à compter du mandat de 2026 :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
BRIGNAIS	12 330	15
CHAPONOST	9 217	11
MILLERY	4 323	6
VOURLES	3 353	5
MONTAGNY	3 212	4

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christine MARCILLIERE

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)
Modification des membres

N°2025_059

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 juin 2025**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2025**

Date de mise en ligne : **24 juin 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 juin 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Michèle EYMARD) - Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Anne-Claire ROUANET) - Éric JACQUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Vu l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par une délibération du 23 juillet 2020, le Conseil municipal a créé la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), compétente pour l'ensemble des services publics confiés par la commune à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est obligatoirement consultée pour avis, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce, sur tout projet de délégation de service public, de contrat de partenariat et de création de régie dotée de l'autonomie financière, et examine notamment chaque année les rapports annuels établis par les délégataires de service public.

Cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Le Conseil municipal est représenté au sein de la commission par 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Les sièges sont répartis dans le respect de la représentation proportionnelle :

- 3 titulaires et 3 suppléants pour la liste « Parlons Brignais »
- 1 titulaire et 1 suppléant pour la liste « Brignais Ensemble »
- 1 titulaire et 1 suppléant pour la liste « Mieux vivre à Brignais »

La composition de cette commission doit être renouvelée comme suite au changement de liste d'un représentant de la liste « Mieux Vivre à Brignais » vers la liste « Parlons Brignais » en date du 5 mai 2025.

Il est donc demandé au Conseil municipal de désigner de nouveaux représentants en son sein suite à un appel à candidatures en séance.

Les sièges seront répartis dans le respect de la représentation proportionnelle :

- 3 titulaires et 3 suppléants pour la liste « Parlons Brignais »
- 1 titulaire et 1 suppléant pour la liste « Brignais Ensemble »
- 1 titulaire pour la liste « Mieux vivre à Brignais »

Les associations locales sont représentées quant à elles au sein de la commission par 1 membre titulaire et 1 suppléant par association, désignés par le Conseil municipal.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 11 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- PROCÉDER à l'élection des représentants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), comme suite à un appel à candidatures
- DIRE que le vote a lieu à mains levées, du fait d'une décision unanime en ce sens de l'assemblée délibérante



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

- DÉSIGNER élus de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) les membres suivants :

ORGANISME	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Représentants du Conseil Municipal	Liste « Parlons Brignais » : <ul style="list-style-type: none">- Anne-Claire ROUANET- Nicolas KELEN- Claude MARCOLET Liste « Brignais Ensemble » : <ul style="list-style-type: none">- Isabelle WEULERSSE Liste « Mieux Vivre à Brignais » : <ul style="list-style-type: none">- Christiane CONSTANT	Liste « Parlons Brignais » : <ul style="list-style-type: none">- Bruno THUET- Jean-Philippe GILLET- Jean-Philippe SANTONI Liste « Brignais Ensemble » : <ul style="list-style-type: none">- Solange VENDITTELLI Liste « Mieux Vivre à Brignais » : <ul style="list-style-type: none">- Néant
Association « Quai du Départ »	<ul style="list-style-type: none">- François CHAZELLE	<ul style="list-style-type: none">- Jean-Christophe GUERIN
Association « Les Amis du Vieux Brignais »	<ul style="list-style-type: none">- Gilles DESFORGES	<ul style="list-style-type: none">- Jeanine GILARDONE
Association « Théâtre les 400 Coups »	<ul style="list-style-type: none">- Fabrice BERNARD	<ul style="list-style-type: none">- Annick MERLINou- Stéphane AUSSEL

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Christine MARCILLIERE

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉGIN



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

OBJET : REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES À CARACTÈRE ÉDUCATIF
Désignation

N°2025_060

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 juin 2025**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2025**

Date de mise en ligne : **24 juin 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 juin 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Michèle EYMARD) - Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Anne-Claire ROUANET) - Éric JACQUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Il est rappelé que, par délibération en date du 17 décembre 2020, Sébastien FRANÇOIS, élu de la liste « Parlons Brignais », avait été désigné représentant titulaire du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du lycée professionnel Gustave Eiffel,

Or, comme suite à des contraintes professionnelles, Sébastien FRANÇOIS ne pourra plus assurer son rôle de titulaire ;

Vu l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

Vu l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

« Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Comme suite au changement au sein du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la modification pour les organismes suivants :

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Vu l'article L 421-2 du Code de l'éducation, les établissements publics locaux sont administrés par un conseil d'administration composé, pour un tiers, des représentants des collectivités territoriales.

Vu l'article R 421-33 du Code de l'éducation, les représentants des collectivités territoriales mentionnés au 7° de l'article R 421-14 sont désignés en son sein par le conseil municipal.

Pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné dans les mêmes conditions. Celui-ci siège au conseil d'administration en cas d'empêchement du titulaire.

- **Lycée professionnel Gustave EIFFEL**

Vu l'article R 421-14 du Code de l'éducation, la composition du conseil d'administration des lycées comprend pour les villes sièges de l'établissement :

- 1 représentant titulaire
- 1 représentant suppléant

Par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil municipal a procédé aux élections de représentants comme suit :

- Lycée professionnel Gustave EIFFEL

Titulaire	Suppléant
Sébastien FRANÇOIS	Solange VENDITTELLI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Il est indiqué que la liste « Parlons Brignais » propose la candidature de Lionel CATRAIN comme titulaire pour le lycée Gustave EIFFEL, en remplacement de Sébastien FRANÇOIS.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 11 juin 2025 et la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » en a été informée le 12 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 29 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- DIRE que le vote a lieu à mains levées, du fait d'une décision unanime en ce sens de l'assemblée délibérante
- PROCÉDER à l'élection d'un délégué titulaire de la commune au sein du conseil d'administration du lycée professionnel Gustave Eiffel, soit un représentant de la liste « Parlons Brignais », en remplacement de Sébastien FRANÇOIS, de la même liste, démissionnaire de ses fonctions de titulaire au sein de ces organismes comme suit :
 - Lycée professionnel Gustave EIFFEL

Titulaire	Suppléant
Lionel CATRAIN	Solange VENDITTELLI

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christine MARCILLIERE

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRAUD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

OBJET : MÉDIATHÈQUE
Modifications tarifaires et règlement intérieur

N°2025_061

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 juin 2025**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2025**

Date de mise en ligne : **24 juin 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 juin 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Michèle EYMARD) - Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Anne-Claire ROUANET) - Éric JACQUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Le règlement intérieur de la médiathèque a pour objet de codifier les rapports entre la structure et ses usagers. Il détaille le fonctionnement et les modalités d'utilisation du service, ainsi que les droits et devoirs de l'utilisateur.

La prise en compte de l'évolution des usages, des publics et des services impose à la collectivité de revoir le règlement intérieur de façon régulière.

Un nouveau service de prêt de jeux de société sera proposé à partir du mois d'août 2025 dans la prolongation du développement de la place du jeu au sein de la structure. Il sera accessible grâce à un abonnement médiathèque dont les tarifs sont inchangés. Une information doit donc être ajoutée dans le règlement intérieur afin d'encadrer le fonctionnement de circulation de ce nouveau support pour les usagers et les structures collectives.

Une tarification a été ajoutée pour permettre le prêt de jeux aux structures collectives. Elle vient en remplacement de la convention cadre qui avait été validée en séance du Conseil municipal du 19 octobre 2022, délibération 2022-140.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 11 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER le nouveau règlement intérieur de la médiathèque qui introduit le fonctionnement du prêt de jeux de société
- APPROUVER la tarification à compter du 25 août 2025
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 – compte 7062 du budget principal de la Ville - exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christine MARCILLIERE

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRAUD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

OBJET : MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS
Subvention de fonctionnement

N°2025_062

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 juin 2025**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2025**

Date de mise en ligne : **24 juin 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 juin 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Michèle EYMARD) - Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Anne-Claire ROUANET) - Éric JACQUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Par délibération en date du 19 décembre 1994, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la ville de Brignais à la Mission Locale Intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais (cantons de Mornant, Irigny, Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon et Saint-Genis-Laval), créée depuis le 1^{er} janvier 1995.

Au sein du service public de l'emploi, la Mission Locale Intercommunale exerce une mission particulière de service public en assurant, pour les jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans, avec ou sans qualification, un accueil personnalisé et un suivi individuel pour leur accès à leur autonomie, en s'appuyant sur son offre de services à destination des jeunes et des entreprises :

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire (*dispositifs de l'État, collectivités locales*) avec les partenaires locaux (*partenariat renforcé France Travail, Centre d'Information et d'Orientation (CIO), éducateurs, entreprises, associations, etc.*)
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement comme le PACEA (*parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie*) ou la Garantie Jeunes ... pour amener les jeunes vers l'emploi et les aider à accéder à l'autonomie sociale et financière.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité
- Préparer les jeunes à décrocher un emploi, les aider au maintien dans l'emploi et leur apporter un soutien social
- Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (*visites, stages découverte des métiers, Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)...*) et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire.

La Mission Locale a souhaité rendre un service de proximité à l'ensemble des jeunes du territoire. Ainsi, elle assure une permanence hebdomadaire sur la commune au sein de la Plateforme, en partenariat avec le service cohésion sociale et participation citoyenne, les lundis et jeudis de 14 h à 17 h.

Depuis 2010, le montant de la participation annuelle de chaque collectivité se décompose en deux parts :

- Une part habitants qui correspond au nombre d'habitants (*au 1^{er} janvier de l'année en cours*) x un montant unitaire par habitant (*qui est indexé sur la variation de la valeur du point servant aux calculs des rémunérations du personnel de la Mission locale*)
- Une part jeunes qui correspond à la moyenne des jeunes brignairots suivis par la Mission locale les cinq années précédentes

Pour mémoire, la participation financière 2024 de la commune s'élevait à 16 135 € soit :

- Une part habitants à hauteur de 9 814 € (12 582 habitants x 0,78 €)
- Une part jeunes à hauteur de 6 321 € (129 jeunes suivis x 49 €)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Les chiffres qui ont servi de base au calcul de la participation financière 2025 sont ceux de 2020 à 2024, soit :

Années	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Nombre de brignairots accueillis	134	123	127	120	119	125

Le Conseil municipal du 18 Décembre 2024, a acté le provisionnement d'une somme à hauteur de 17 000 €, pour l'année 2025, dans l'attente de la réception du bilan d'activité 2024 et des éléments financiers transmis par la Mission locale.

La participation annuelle de la commune au financement de la Mission locale s'élève donc, pour l'année 2025, à 15 999 € et se décompose comme suit :

- 9 749 € (12 498 habitants x 0,78 €) pour la part habitants,
- 6 250 € (125 jeunes x 50 €) pour la part jeunes,

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 12 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention entre la Ville de Brignais et la Mission locale du sud-ouest lyonnais ainsi que son annexe financière, jointes au présent rapport et afférentes à la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025,
- VALIDER le montant de 15 999€ € au titre de la participation 2025 de la commune au financement de l'accompagnement des jeunes par la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier,
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christine MARCILLIERE

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

OBJET : MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS
FONDS D'AIDE AUX JEUNES
Convention de participation financière

N°2025_063

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 juin 2025**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2025**

Date de mise en ligne : **24 juin 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 juin 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Michèle EYMARD) - Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Anne-Claire ROUANET) - Éric JACQUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif de dernier recours, placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental, destiné aux jeunes adultes en difficulté sociale, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

En juin 2019, le Département du Rhône a donné délégation aux Missions locales pour attribuer ces aides aux jeunes ainsi que pour collecter des soutiens financiers auprès des collectivités territoriales appartenant à leur territoire de compétence.

La commune a donc été sollicitée, par la Mission locale du Sud-ouest lyonnais, pour la signature de la convention afférente à sa participation 2025 au fonds d'aide aux jeunes, enveloppe qui est dévolue à l'attribution d'aides aux jeunes Brignairots accompagnés par la Mission locale

Pour mémoire, il avait été validé, lors du conseil municipal du 18 décembre 2024, le versement d'une provision de 500 € à la Mission locale du sud-ouest lyonnais, au titre de l'année 2025, dans l'attente de la réception du bilan d'activité 2024 et des éléments financiers.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 12 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention avec la Mission Locale du Sud-Ouest lyonnais, jointe en annexe, afférente à la participation 2025 de la commune au Fonds d'aide aux jeunes,
- VALIDER le montant de 500 € au titre de la participation 2025 de la commune au financement du fonds d'aide aux jeunes,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christine MARCILLIERE

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRAUD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

OBJET : PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

CONVENTION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE LA FONDATION AJD MAURICE GOUNON
Renouvellement de la convention de partenariat

N°2025_064

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 juin 2025**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2025**

Date de mise en ligne : **24 juin 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 juin 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Michèle EYMARD) - Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Anne-Claire ROUANET) - Éric JACQUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

La Ville de Brignais a signé le 18 octobre 2007 un protocole d'accord avec la Fondation AJD-Maurice Gounon et le Département du Rhône. Celui-ci donne la priorité à l'insertion sociale et professionnelle en matière de prévention. Leur mission est de promouvoir des actions spécifiques en direction des jeunes de 11 à 21 ans (possible jusqu'à 25 ans) fragilisés pour les accompagner vers l'autonomie et la citoyenneté.

Ce partenariat permet de façon concrète de lutter contre la violence, l'exclusion, la marginalisation, la délinquance et la montée du sentiment d'insécurité. Les actions éducatives sont réalisées avec de jeunes Brignairots soit sur la commune, soit dans les ateliers de la Cellule des Activités de la Prévention Spécialisée (CAPS) à Caluire et Cuire, soit sur des chantiers externes :

- L'action « chantiers d'équipes »
- L'action « vis ta Ville ! »
- L'action « semaine des décrocheurs »
- L'action « chantier permanent AJD Cycles »

En 2024, l'équipe éducative a accompagné 128 situations de jeunes brignairots entre 11 et 25 ans dont 29 nouveaux jeunes pour l'année 2024.

Parmi ces jeunes, 21 ont participé aux actions proposées par les services municipaux soit aux 5 jobs d'été, aux 4 chantiers d'équipes et aux 9 actions "Vis ta Ville". Par ailleurs, 2 jeunes se sont rendus à la Cellule d'Activité de la Prévention Spécialisée à Caluire et Cuire et 4 jeunes du collège Jean Zay ont participé au dispositif « semaine des décrocheurs ».

Une subvention d'un montant de 11 000 € maximum était prévue en 2024 en fonction du temps effectué par des jeunes brignairots sur l'ensemble des 5 actions. Cette subvention permet la rémunération des jeunes qui participent et/ou le financement de leurs projets (pour les mineurs, comme une sortie, un camp, ...). Le montant final attribué s'est élevé à 10 183.50 €.

Pour l'année 2025, le partenariat entre le Département du Rhône, la Ville de Brignais et la Fondation AJD - Maurice Gounon a été redéfini et a amené la commune à participer financièrement au fonctionnement du dispositif de la prévention spécialisée. Ainsi, le Conseil municipal en date du 15 avril 2025 a attribué une participation financière à hauteur de 30 750 € pour la période du 1er mai au 31 décembre 2025.

En conséquence, les crédits destinés au partenariat entre la Ville et la Fondation AJD - Maurice Gounon pour des actions spécifiques au sein ou avec les services municipaux sont impactés par une diminution. Le montant de la subvention proposée au titre de l'année 2025 sera au maximum de 4 000 €. Ce montant sera minoré au prorata du temps éventuellement non effectué, en appui de l'état récapitulatif et du bilan qualitatif transmis en fin d'année par la Fondation AJD.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 12 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER la convention de partenariat entre la Ville de Brignais et la Fondation AJD/Maurice Gounon pour des actions spécifiques au sein ou avec les services municipaux, telle qu'annexée au présent rapport,



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

- AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier,
- APPROUVER le versement de la subvention d'un montant de 4 000 € maximum au profit de la Fondation AJD - Maurice Gounon, sous réserve de la bonne réalisation des actions et au vu du bilan qui sera remis au plus tard au 15 janvier de l'année N+1,
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Christine MARCILLIERE

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉPARD